

PROCES-VERBAL

Séance du 19 Mars 2021

L' an 2021 et le 19 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente Jacques Poisson en raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sous la présidence de Madame RAGOBERT Catherine, Maire.

Date de la convocation : 15/03/2021

Date d'affichage : 15/03/2021

Présents : Mme RAGOBERT Catherine, Maire, Mmes : CHEVALIER Sandrine, GERMAIN Angélique, LESSEUR Mélanie, SAUVERVALD Sylviane, TANCREZ Emilie, MM : BERTRAND Gilles, DELAPLANCHE André, DUVERGER Thibaud, GAUME Stéphane, MERCIER Thierry, TRINQUET Benoît

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : GENERALI Cécile à M. DUVERGER Thibaud, POTIER-CARRASCO Nathalie à Mme RAGOBERT Catherine, M. SAUVAGE Pascal à M. GAUME Stéphane

A été nommée secrétaire : SAUVERVALD Sylviane

Le procès-verbal de la précédente séance a été approuvé.

Ajout à l'ordre du jour :

Acquisition d'une armoire – Halte Garderie / Périscolaire

Vote du Compte de Gestion du CCAS - dissolution au 31/12/2019

Madame Catherine RAGOBERT explique que Le CCAS de Nibelle a été dissous le 31/12/2019 mais qu'il convient de voter son compte de gestion pour 2020 afin de finaliser cette dissolution.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le détail du compte de gestion constate que le budget primitif n'a pas été voté et par conséquent qu'aucune opération n'a été effectuée sur le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
procède à un vote pour l'approbation du compte de gestion 2020
et, par 15 OUI

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Effacement de dettes à la demande de la Trésorerie

Madame Catherine RAGOBERT présente au Conseil Municipal l'état des pièces irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Beaune la Rolande, celle-ci n'ayant pu procéder au recouvrement des pièces mentionnées, demande l'effacement des dettes pour un montant total de 142.25 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces états,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** l'effacement des dettes pour les pièces inscrites sur l'état en date du 1er mars 2021 concernant un créancier pour le montant de 142.25 €,
- **Délègue** tout pouvoir à Mme Catherine RAGOBERT pour effectuer les écritures comptables,
- **Confirme** l'inscription des crédits nécessaires au budget 2021 à l'article 6542.

Rapport d'activité EPIC 2020

Monsieur Thibaud DUVERGER, présente le rapport d'activité 2020 de l'EPIC (Office du Tourisme du Grand Pithiverais). Madame Catherine RAGOBERT demande aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport d'activité dont un exemplaire leur avait été transmis précédemment.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport d'activité 2020 de l'EPIC.

Création d'un regard avec avaloir rue de la Gare

Lors de la séance du 22 janvier 2021, Madame Catherine RAGOBERT avait fait part de la décision prise après avoir constaté la nécessité de faire installer un regard et un avaloir rue de la Gare pour un montant de 1 460,40€ TTC. Elle présente plus précisément le devis.

Le Conseil Municipal **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité de faire ces travaux,
- **Accepte** le devis de l'entreprise DMS (Nibelle) pour un montant de 1 217.00 € HT soit 1 460.40€ TTC,
- **Confirme** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement à l'article 21538.

Installation borne hygiène canine - Square Cottinat

Madame Catherine RAGOBERT explique que de plus en plus de déjections canines jonchent le sol du square Cottinat et que cette situation ne peut pas perdurer vis à vis des enfants et administrés habitués de ce lieu. Elle rappelle que la loi impose à tous les propriétaires de chien de ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique. Elle propose l'installation d'une borne hygiène canine avec distributeur et corbeille. Elle présente le devis de la société ADEQUAT (VALENCE) pour un montant de 315.00€ HT soit 378,00€ TTC.

Le Conseil Municipal après en, **avoir délibéré à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité de l'installation d'une borne hygiène canine,
- **Accepte** le devis de la société ADEQUAT (VALENCE) pour un montant de 315.00€ HT soit un montant de 378,00€ TTC,
- **Confirme** que les crédits seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement à l'article 2152.

Acquisition armoire - Halte Garderie Périscolaire

Madame Catherine RAGOBERT explique qu'actuellement il n'y a pas de rangement sécurisé pour le matériel de ménage dans le local de la halte-garderie/périscolaire. Elle propose l'acquisition d'une armoire et présente le devis de la société CHALLENGER (VALENCE) pour un montant de 634.10€ HT soit 760.92€ TTC.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Confirme** la nécessité d'acquérir une armoire pour des raisons de sécurité et d'hygiène,
- **Accepte** le devis de la société CHALLENGER (VALENCE) pour un montant de 634.10€ HT soit 760.92€ TTC
- **Confirme** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021 en section d'investissement à l'article 2184.

Subventions aux associations 2021

Madame Catherine RAGOBERT présente aux membres du Conseil Municipal la liste des subventions accordées à diverses associations les années précédentes et leur demande de se prononcer sur l'attribution des subventions qui seront inscrites au budget 2021.

Les demandes de subventions accompagnées d'un bilan financiers sont examinées une par une.

Le Conseil Municipal prend connaissance des propositions inscrites au tableau.

et, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide d'inscrire 1 000€ en réserve non affectée

- Approuve, les montants de subventions proposés au tableau pour l'année 2021 le montant total s'élevant à 5 545€

- Confirme que les crédits nécessaires, soit 6 545€, seront inscrits au budget 2021.

Subventions aux associations	
	Vote
ENCN Entente Nancray Chambon Nibelle	2 500 €
Comité des fêtes	
Spectacle Noël	700 €
Coopérative scolaire de Nibelle	200 €
Autres Associations de Nibelie	
ACPG CATM (Anciens combattants)	100 €
Amis de la Bibliothèque	300 €
Société communale de chasse	80 €
Musicavoz	300 €
Autres subventions	
Les pieds d'argile (Marché des Potiers)	1 000 €
Solidarité beaunoise (banque alimentaire)	150 €
Les donateurs de Sang	25 €
Judo club de Beaune	70 €
Entente Beaune Boiscommun (basket)	50 €
Volley Club Beaune	70 €
Réserve Non Affectée au moment du vote	1 000 €
TOTAL des subventions VOTEES	6 545 €

Questions diverses :

- Madame Catherine RAGOBERT présente le mécanisme de compensation des pertes de ressources communales liées à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. La loi de Finances 2021 prévoit de verser aux communes la part départementale de la taxe foncière sur propriétés bâties à due concurrence des ressources « perdues ». Le taux départemental de la taxe foncière (18.56%) sera donc additionné aux taux communal (16.61% en 2020).
- Le devis relatif à une éventuelle location de décorations lumineuses pour Noël a été remis à la Commission Animation pour analyse. Le débat qui s'engage convient qu'il est préférable de

renouveler progressivement quelques éléments de décoration et de miser sur la collaboration positive avec le Comité des Fêtes et quelques volontaires pour la mise en place.

- Une balayeuse de l'entreprise VAUVELLE est intervenue le mardi 16 sur les 4 kms de trottoirs du bourg (coût prévisionnel : 420€HT, facture reçue après le conseil : 346€HT).
- Les travaux de chiffrage des kilométrages des voies communales sont finalisés : 4kms de trottoirs, 45kms de voiries et environ 30kms de fossés. En 2021, l'entretien sera sous-traité en attente de chiffrage de scénarii alternatifs, dont celui de participer à une CUMA. Monsieur Stéphane GAUME précise que le matériel proposé par la CUMA de Beaune la Rolande est une épareuse (pour les fossés).
- Le projet d'emplacement du NRO (Nœud de Raccordement Optique) en vue du déploiement de la fibre (prévue mi-2023) est présenté. Nous devons être vigilant au caractère imposant du NRO (en particulier sa hauteur de 3m). Un autre emplacement doit être proposé à Lysseo.
- Monsieur Thierry MERCIER s'enquiert de l'état de la rue St Sauveur au niveau du pont sur la Rimarde. Les contacts avec les services du département ont été pris. Une visite sur site a été organisée le 17 mars. Une étude de sol sera sans doute nécessaire.
- La préservation des chemins ruraux doit faire l'objet d'une attention particulière pour les rendre accessibles aux randonneurs et cyclistes.
- Le panneau directionnel « musée St Sauveur » sur le CD 30 semble avoir été remplacé alors qu'il s'agit désormais du « musée Poterie & Forêt ». A vérifier avec Histoire et Patrimoine.
- La lisse doit être complètement achevée avec le portail intégré avant de libérer l'accès à l'aire de camping-car. Thierry MERCIER se charge des panneaux directionnels.
- Madame RAGOBERT signale qu'elle est toujours dans l'attente des prévisions budgétaires pour la contribution au SISN.
- Dates des prochains conseils 9 avril (présentation du budget 2021) et 21 mai 2021.

En mairie, le 23/03/2021
Madame La Maire,
Catherine RAGOBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Catherine Ragobert', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.